



# AVOCATS – EXPERTS : La recherche d'une résolution efficace des litiges

## Colloque JURIS'CUP

Jeudi 13 septembre 2012

Maison de l'Avocat

51 rue Grignan – 13006 Marseille

de 8 h 30 à 18 h

♦ 8h30 : accueil ♦ 9h : Ouverture des débats

par Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Marseille, Messieurs les élus représentant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général 13, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille.

## Préambule : Actualité juridique de la plaisance

### \* Actualité juridique et administrative de la plaisance

Denis CLERIN, Ancien responsable de la navigation de plaisance et des loisirs nautiques à la direction des affaires maritimes, au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

### \* Revue de la Jurisprudence

Stéphane MIRIBEL, Rédacteur en Chef de la revue Droit Maritime Français

### \* Prévention des litiges : les bonnes relations nécessaires entre les ports de plaisance et leurs clients-usagers

Antoine PICHON, Secrétaire général du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques

Serge PALLARES, Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance

## Première partie : Le navire et les plaisanciers

### Les litiges, les contrats, les accidents, les assurances et la lecture des contrats

Denis REBUFAT, Avocat au Barreau de Marseille et président de la JURIS'CUP

### 1 - La problématique des litiges contractuels : vente et location

- **Le rôle des experts :**
  - **Leurs compétences et leurs pouvoirs**
    - **Dans le contrat et dans les litiges**

Jean-Charles VINCENT, Expert et Juge au Tribunal de Commerce

Philippe CAILLIBOTTE, ingénieur, expert près la Cour d'Appel d' Aix, membre du CEEMF

- **Le rôle des avocats :**
  - **Dans la solution amiable et dans la solution judiciaire**

Gildas ANDRE, Avocat au Barreau de Marseille et vice-président de la JURIS'CUP

- **Point de vue d'un non expert, sur l'expertise plaisance**

Alain VOISARD, Avocat au Barreau de Nantes

♦ 12 h 30 – 14 h 30 : pause déjeuner

### 2 - La problématique des litiges sur accident

L'importance des délais, les experts d'assurance et les experts judiciaires, la réparation des dommages, les règles applicables et l'assurance Corps.

- **Exposé général.**

Denis REBUFAT, Avocat au Barreau de Marseille et président de la JURIS'CUP

- **Le point de vue des différents professionnels de l'industrie nautique : Vendeurs, loueurs, réparateurs.**

Didier CORRE, Fédération des Industries Nautiques

- **Le point de vue des associations de plaisanciers**

François CORNU, Vice-président section Méditerranée – Union Nationale des Associations de Navigateurs

- **Le point de vue de l'entreprise**

Franck RECOING, Chambre de Commerce et Président du Club Provence Nautisme

- **Le point de vue de l'assureur : le sinistre, les avocats et les experts.**

Franck TURGNE, Assureur AXA Yachting Solutions

- **Résolution des litiges par le recours à l'assurance protection juridique (en phase amiable et judiciaire).**

Carole RIBAUT, – Juriste Spécialités – AXA PROTECTION JURIDIQUE

## **Deuxième partie : Le port et les ouvrages**

### **1 - Litiges contractuels**

- **Les contrats d'occupation et les marchés**

- **L'exercice de la navigation de plaisance sous l'emprise réglementaire et de la rigidité contractuelle.**

Robert REZENTHEL, Professeur chargé de cours Université de Lille II et Avocat au Barreau de Montpellier

### **2 - Litiges accidentels**

- **Accidents dans les ports : malfaçons, dégâts sur conditions climatiques et Incendies**

- **Le litige devant le juge administratif**

Pierre-Yves GONNEAU, Magistrat à la chambre régionale des comptes PACA

### **3 - Le rôle des assurances et des experts**

Gil GAGNE, Expert maritime certifié par les assurances - Delta Solutions

### **4- Les procédures**

- **Les procédures, tant devant le juge du référé administratif que devant le juge du fond**

Jean-Pierre DARRIEUTORT, Président au Tribunal administratif de Marseille,

Professeur associé à l'Université Aix-Marseille

## **Conclusion**

**Les règlements amiables : Loi Béteille**

- **Procédure participative et recherche d'une solution rapide et équitable**

Martine REMOND GOUILLOUD, Professeur émérite de Droit Maritime

\*\*\*

\* **Formation organisée avec le concours de l'Ecole des Avocats du Sud Est satisfaisant à l'obligation de formation continue des avocats (art. 14-2 de la loi du 31 décembre 1971)**

**Colloque organisé avec le soutien de : La Ville de Marseille, le Conseil Général des Bouches du Rhône, le Conseil Régional PACA, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et sous le parrainage de :**



Association JURIS'CUP – 6 Cours Pierre Puget- 13006 Marseille

TEL 04.91.54.07.85 - FAX 04.91.33.64.75 • [site internet : www.juriscup.com](http://www.juriscup.com) • E-MAIL : [juriscup@wanadoo.fr](mailto:juriscup@wanadoo.fr)